

DÉCLARATION SUR LA SITUATION AU BURKINA FASO

Réunion de de Siem Reap (Cambodge) | 28-29 janvier 2016

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- PRENANT ACTE** de la démission en octobre 2014 du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, à la suite d'un mouvement de contestation populaire;
- PRENANT ACTE** de l'adoption consensuelle d'une Charte de transition, de la formation d'un gouvernement et d'un Conseil national de transition, ainsi que de la fin du mandat de ces derniers le 29 décembre 2015;
- SALUE** le sens de la responsabilité dont a fait preuve le peuple du Burkina Faso dans l'organisation et la fin de la transition politique du pays;
- CONDAMNE** la tentative de coup d'État du 17 septembre 2015 par des militaires du Régiment de sécurité présidentiel (RSP) dirigés par M. Gilbert Diendébré, qui ont retenu de force le président de transition, Michel Kafando, et le Premier ministre de transition Isaac Zida;
- SOUTIENT** les légitimes aspirations démocratiques du peuple burkinabè qui sont, au même titre que le respect des institutions et des dispositions constitutionnelles, des piliers fondamentaux de la vie démocratique;
- SALUE** le bon déroulement des élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015 qui constituent un grand moment de la démocratie, tant pour le Burkina Faso que pour l'Afrique et la Francophonie toute entière;
- SALUE** le candidat vainqueur de l'élection présidentielle, M. Roch Marc Christian Kaboré, ancien président de l'APF, dont la victoire a été déclarée dès le premier tour, et le comportement exemplaire de M. Zéphirin Diabré, qui a très vite félicité son concurrent à la présidence pour sa victoire;
- SALUE** l'élection de M. Salif Diallo à la présidence de l'Assemblée nationale du Burkina Faso;
- CONDAMNE** l'attentat odieux du 15 janvier 2016 perpétré à Ouagadougou par le groupe terroriste Al-Qaïda Maghreb (AQMI), qui a entraîné la mort de 30 innocents et blessé de nombreux individus;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions diplomatiques et de coopération et à prendre des initiatives tendant à encourager la stabilité et le développement au Burkina Faso;

LÈVE

la mise sous observation à titre préventif de la section du Burkina Faso, prononcée par le Bureau de l'APF en janvier 2015, eu égard à l'ensemble des facteurs précédemment exposés, conformément aux principes de la Francophonie exprimés dans la Déclaration de Bamako;

DÉCIDE

de mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement des capacités de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.